

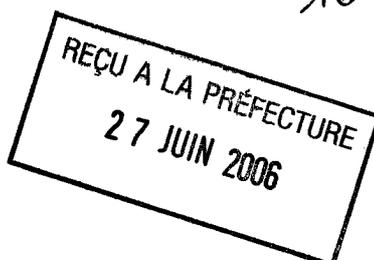
### Service instructeur

Mission Contrôle de Gestion et  
Prospective Financière Fiscale

### Service consulté

Service des Actions Sportives

10<sup>ème</sup> Commission - N° 2006/III-10e/04



## CENTRE SPORTIF REGIONAL D'ALSACE

Résumé : *Depuis quelques années, le Centre Sportif Régional d'Alsace à Mulhouse connaît des difficultés financières récurrentes ; le Conseil Général est amené, chaque année, à augmenter son soutien financier.*

*En 2004, une étude réalisée par le Cabinet Ernst & Young avait permis une analyse exhaustive de la situation du Centre Sportif Régional d'Alsace, de ses difficultés et des directions que pourrait prendre la recherche de solutions.*

*Durant l'année 2005, de très nombreux contacts ont été organisés avec l'ensemble des partenaires impliqués dans ce dossier : Ville de Mulhouse, Comités Sportifs Départementaux, Direction Régionale et Départementale, Jeunesse et Sport, pour ne citer que les principaux.*

*Des solutions prennent forme et permettent d'envisager une redynamisation du Centre Sportif et un développement important du service public que cette installation peu rendre, notamment en intégrant ce site dans les réflexions menées dans le cadre de Projet pour le Haut-Rhin.*

*Le projet global s'articule autour de 3 axes majeurs :*

- un outil départemental au service du sport,*
- une plateforme départementale de formations dédiées jeunesse et sports,*
- une structure de représentation du Conseil Général dans l'agglomération mulhousienne.*

*L'objet du présent rapport est d'exposer à l'Assemblée les principaux contenus de ces axes et de donner l'autorisation au Président du Conseil Général de déclencher une procédure d'appel d'offres en vue de s'adjoindre les services d'un programmiste.*

*Ce programmiste aura pour mission de concevoir un projet architectural cohérent qui garantira la meilleure fonctionnalité possible, aux meilleurs coûts, dans le respect des objectifs fixés par le Conseil Général.*

Les principales difficultés rencontrées par le Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA) sont les suivantes :

- l'installation sportive de référence dans les années 1985, s'est trouvée, au fil des années, enserrée dans un réseau de concurrence très forte : le Département du Haut-Rhin s'est doté de nombreuses installations sportives de bonne qualité, et d'autres départements français se sont également dotés de centres sportifs de grande envergure ;
- la perte de l'activité Football a eu de fortes conséquences sur le CSRA ;
- globalement, l'attractivité du centre a donc diminué, entraînant une baisse notable de ses ressources ;
- pris dans ces difficultés financières, le CSRA n'a pas pu investir pour moderniser son offre ;
- enfin, par rapport à son niveau d'activité actuel, le CSRA n'a pas réussi à adapter son niveau de coûts.

Pour autant, le CSRA dispose d'atouts majeurs :

- c'est, au plan départemental, la seule structure intégrée offrant sous un même toit : des plateaux sportifs, un suivi médical, un hébergement et de la restauration.
- il est géographiquement très bien implanté et bien desservi par les infrastructures de voirie et de transports publics ;
- malgré un faible niveau d'investissement, il a été maintenu en très bon état général ;
- il offre de grands espaces : environ 13 000 m<sup>2</sup> couverts, et il dispose d'une réserve foncière non négligeable ;
- il est implanté dans ce qu'il est permis d'appeler une « plaine des sports », regroupant, en bordure du campus universitaire, des installations majeures de la ville de Mulhouse : palais des congrès, palais des sports, patinoire, piscine ...

Cet établissement possède donc des atouts aisément valorisables.

Cette valorisation pourrait s'appuyer sur un plan d'action dont les nombreuses consultations avec l'ensemble des partenaires concernés ont permis de dresser les contours.

## **1. Un outil au service du sport départemental de haut niveau**

Cet axe consiste à moderniser l'activité historique du CSRA, en développant une offre davantage destinée à favoriser le développement du sport de haut niveau, tant départemental que local.

Son contenu pourrait être le suivant :

- ♦ moderniser les installations ;
- ♦ contractualiser avec les partenaires un rôle de « base logistique » pour les clubs abritant des athlètes de haut niveau : hébergement / restauration, salles d'entraînement, salles de formations théoriques ;

- ♦ développer des offres de séjours sportifs : soit en direction des publics scolaires (classes de « découverte sportive ») ou des grands clubs (séjours intégrés, mêlant activité sportive et activité culturelle et touristique) ;
- ♦ mutualiser les installations présentes sur cette « plaine des sports », afin d'optimiser les moyens déployés et éviter une concurrence dispendieuse de l'offre de service public sur la zone.

## **2. Une plateforme départementale dédiée aux formations jeunesse et sports**

L'ensemble du monde sportif et du monde de l'action en direction des jeunes a de réels besoins en termes d'espaces de formation, d'animation et de services.

Dans ce domaine, il est possible de développer l'offre du CSRA :

- ♦ créer un véritable espace de formation qui pourrait accueillir la création d'une antenne du CREPS de Strasbourg ;
- ♦ créer un véritable espace de formation que les institutions de jeunesse pourraient utiliser pour les différentes formations et examens qu'elles organisent (formations UFCV, BAFA et BAFD par exemple) ;
- ♦ améliorer l'accueil des formations dispensées par les comités sportifs départementaux aux techniciens et encadrants des clubs (par exemple : formation des cadres techniques et des arbitres) ;
- ♦ créer un espace de services aux associations, pouvant regrouper une activité de centre de ressources et de conseils aux associations (activité de l'association adéquation ou UDBA par exemple) ;
- ♦ créer un espace d'aide à la reconversion pour les sportifs de haut niveau en fin de carrière ;
- ♦ par extension, l'existence d'une telle plateforme de formation pourrait être très utile à l'administration départementale pour organiser la formation de l'ensemble des agents résidant dans le sud du département ;
- ♦ de même, l'implantation à proximité du campus universitaire pourrait favoriser des liens avec les universités, voire favoriser l'implantation de l'ISSM.

## **3. Une structure de représentation du Conseil Général dans l'agglomération.**

Dans le cadre du Projet pour le Haut-Rhin, notre collectivité cherche à se rapprocher le plus possible des territoires.

Par son implantation au sein de l'agglomération mulhousienne, le CSRA permettrait de :

- ♦ créer un espace de représentation destiné à héberger des manifestations, des colloques ou tous événements organisés à l'initiative du Conseil Général et intéressant la région mulhousienne ;
- ♦ d'offrir un espace de rencontres avec nos partenaires ;

- ♦ par extension, permettre à l'administration départementale de disposer de locaux permanents capables d'accueillir, dans de bonnes conditions, des services déconcentrés, des réunions de travail avec tous les interlocuteurs de la région mulhousienne ;
- ♦ de même, il est techniquement possible d'imaginer l'installation de la Circonscription Médico Sociale que la CAF s'apprête à transférer au Département, et dont l'implantation actuelle est proche du site du CSRA.



#### 4. Un plan d'action à mettre en place

Ce qui est exposé dans ce rapport constitue un projet.

La mise en œuvre d'une telle ambition nécessitera un important travail de mise en forme, de détermination d'objectifs précis et de prévision budgétaire.

Il se posera ensuite la question de définir un nouveau niveau d'aides financières que le Conseil Général est prêt à consentir durablement puis celle du mode de gestion de ce nouvel ensemble, donc du devenir de l'actuelle association de gestion.

Afin de permettre la mise au point de ce vaste projet, il vous est proposé d'autoriser le Président du Conseil Général à lancer un appel d'offres pour recourir aux services d'un programmiste.

Ce dernier aura pour mission d'aider notre collectivité à formuler un projet architectural au service de notre ambition, de définir un cadre financier pour les investissements et un rythme de réalisation.

Les crédits seront prélevés sur l'enveloppe 73719 - politique JO1 - chapitre 11 - imputation 617 202

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'BUTTNER' in a more standard script.

Charles BUTTNER